

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 mai 2013**

CP 13/05-12

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

**AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR SUR  
LA RD 926 ET ACCES ZA AU PR 5,255 SUR LA COMMUNE  
DE SEPTFONDS**

---

**CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE  
DE SEPTFONDS**

Par délibération du 23 février 2010, l'Assemblée Départementale a adopté dans son programme de voirie 2010 les travaux d'aménagement d'un carrefour sur la RD 926 avec accès ZA au PR 5,255 sur la Commune de SEPTFONDS.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 11 septembre 2009, a accepté de participer financièrement à cette opération.

L'essentiel des dispositions de la convention à intervenir entre la Commune de Septfonds et le Département, pour la mise en œuvre de ce projet, peut être résumé ainsi qu'il suit :

- Le Département, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de l'opération, dont le coût est arrêté à **70 000,00 € H.T.** (part travaux),
- La Commune de SEPTFONDS apporte un concours financier correspondant à 30 % du montant des travaux, soit **21 000,00 € H.T.**

Le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du Budget Départemental.

Je vous proposerais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 23 février 2010 adoptant dans son programme de voirie 2010 les travaux d'aménagement d'un carrefour sur la RD 926 avec accès ZA au PR 5,255 sur la commune de Septfonds,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la convention de financement avec la commune de Septfonds concernant l'aménagement d'un carrefour sur la RD 926 et accès ZA au PR 5,255 selon les principales stipulations suivantes :
  - prise en compte par le Conseil Général en sa qualité de maître d'ouvrage de la direction et de la responsabilité de l'opération pour un coût de 70 000,00 € HT (part travaux) ;
  - concours financier apporté par la commune de Septfonds correspondant à 30 % du montant des travaux soit 21 000 € HT ;
- Précise que le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les documents contractuels correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,